

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7454777101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3355884>

Cette annonce a été mise en ligne le **5 mai 2026** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée dénommée CS Boulangerie, au capital de 5 000 €, dont le siège social est 190 rue Nationale, CHEMILLE, 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU. Son objet social, énuméré succinctement, est Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, sandwicherie, glacier, confiserie, traiteur. Création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. Le président est la société SMB, SARL unipersonnelle au capital de 11 272 €, dont le siège social est sis 41 Rue de la Mélisse CHEMILLE 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 103 064 713. Les directeurs généraux sont les sociétés (i) CBBPC, SARL unipersonnelle au capital de 11 272 €, dont le siège social est sis 22 Bis Rue du Val de Loire, LA JUMELLIERE, 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 103 077 632 et (ii) WCCF, SARL unipersonnelle au capital de 100 000 €, dont le siège social est sis 2 rue Henri Piton, ZA de la Belle Noue Sud, SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE, 49290 MAUGES-SUR-LOIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 844 765 529. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Chaque titre donne droit à une voix. La transmission de titres de capital et de valeur mobilières est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés. La société sera immatriculée au RCS d'Angers. Pour avis

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

En partenariat avec

